

ARRRETE DU DIRECTEUR DE L'UFR SVTE

Article 1 :

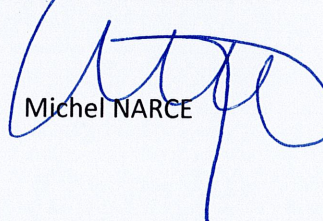
En raison de la modification en cours des statuts, du règlement intérieur de l'UFR SVTE et des règlements des départements licence, SAVAN et ETEC, le mandat actuel des élus dans les conseils de départements est prorogé jusqu'à la proclamation des résultats des futures élections.

Article 2 :

Le mandat des responsables de départements actuels est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux directeurs de départements.

Fait à Dijon, le 21 novembre 2017

Le Directeur de l'UFR SVTE


Michel NARCE

Destinataires :

M.Cherkaoui Malki, responsable du département licence

M.Bellenger, responsable du département SAVAN

M.Lévêque, responsable du département ETEC